



**Séance du Bureau Syndical du
Mercredi 15 Janvier 2025 - 17h00
au SMTD
Membres en Exercice : 10**

7 Membres présents : Claude HEGO (Président du SMTD) - Christophe CHARLES - François CRESTA - Christophe DUMONT - Julien QUENNESSON (Vice-Présidents) - Claudine PARNETZKI - Jessica TANCA (Vice-Présidentes).

3 Membres absents : Damien FRENOY - Jean-Luc HALLE - Robert STRZELECKI (Vice-Présidents).

Etait également présent : Oriano VAN MASSENHOVE (DGS du SMTD).

**DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL N°2025_07_BS
AVENANT N°2 A L'ACCORD-CADRE N°2021-05 RELATIF A L'IMPRESSION DE DOCUMENTS DE
COMMUNICATION, LOT N°1, REPRODUCTION ET LIVRAISON DE DOCUMENTS INTERNES**

Vu la délibération du comité syndical n°20-07-1-6 en date du 29 juillet 2020 qui délègue au Bureau syndical toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres conclus suite à toute procédure, hors procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

La société **AD CONCEPT** est titulaire de l'accord-cadre à bons de commande n°2021-05 relatif à l'impression et livraison de documents de communication, lot n°1 reproduction et livraison de documents internes.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande, sans montant minimum et sans montant maximum, conclu suite à une procédure d'appel d'offres pour une durée d'un an à compter de sa notification, le 28 Mai 2021. L'accord-cadre est reconductible de manière tacite 3 fois, pour une période d'un an, soit une durée maximale de 4 ans.

Dans le cadre de l'exécution de cet accord-cadre, il est nécessaire de prévoir des prix pour la reproduction de documents au format « DECAUX » 120 x 176 pour le lancement du service d'autopartage.

Le bordereau des prix unitaires de l'accord-cadre n°2021-05 est complété par le bordereau des prix supplémentaires n°2, annexé au présent avenant.

Il est demandé aux membres du Bureau Syndical de bien vouloir approuver l'avenant n°2 à l'accord-cadre n°2021-05 et autoriser le président à signer ledit avenant.

Monsieur le Président met au vote.

Le Bureau après avoir délibéré

Nombre de délégués en exercice : 10

Nombre de votants : 7

Suffrage exprimé : 7

Envoyé et reçu en Préfecture le 21.01.2025

Publié sur le site le 23.01.2025

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20250115-2025_07_BS-DE

Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

APPROUVE l'avenant n°2 à l'accord-cadre n°2021-05 et **AUTORISE** le président à signer ledit avenant.

Fait à Guesnain,
Le

Le Président,

Claude HEGO

Envoyé et reçu en Préfecture le 21.01.2025

Publié sur le site le 23.01.2025

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20250115-2025_07_BS-DE

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU DOUAISIS

AVENANT N°2 A L'ACCORD-CADRE N°2021-05 RELATIF A L'IMPRESSION ET LIVRAISON DE DOCUMENTS DE COMMUNICATION – LOT N°1 REPRODUCTION ET LIVRAISON DE DOCUMENTS INTERNES

Entre les soussignés :

Monsieur **Claude HÉGO**, agissant en qualité de **Président du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis** et conformément à la décision du Bureau Syndical en date du 15 Janvier 2025,

D'une part, et

Monsieur / Madame agissant au nom de la société **AD CONCEPT – 40 rue de Wazemmes – 59000 LILLE**,

D'autre part,

OBJET DE L'AVENANT :

La société **AD CONCEPT** est titulaire de l'accord-cadre à bons de commande n°2021-05 relatif à l'impression et livraison de documents de communication, lot n°1 reproduction et livraison de documents internes.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande, sans montant minimum et sans montant maximum, conclu suite à une procédure d'appel d'offres pour une durée d'un an à compter de sa notification, le 28 Mai 2021. L'accord-cadre est reconductible de manière tacite 3 fois, pour une période d'un an, soit une durée maximale de 4 ans.

Dans le cadre de l'exécution de cet accord-cadre, il est nécessaire de prévoir des prix pour la reproduction de documents au format « DECAUX » 120 x 176 pour le lancement du service d'autopartage.

ARTICLE 1 :

Le bordereau des prix unitaires de l'accord-cadre n°2021-05 est complété par le bordereau des prix supplémentaires n°2, annexé au présent avenant.

ARTICLE 2 :

Cet avenant n'engendre aucune incidence financière sur le montant de l'accord-cadre.

Les autres clauses de l'accord-cadre restent inchangées.

Pour le SMTD,

Pour la société,

Envoyé et reçu en Préfecture le 21.01.2025

Publié sur le site le 23.01.2025

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20250115-2025_07_BS-DE



Reproduction d'un document au format Decaux (120*176)

Les prix remis ci-dessous devront comprendre les coûts de :

- la mise en page
- le façonnage
- la main d'œuvre
- la livraison

Les documents à reproduire peuvent être fournis au prestataire sous format papier ou fichier informatique (Liste non exhaustive d'extension : .doc ou .docx, .xls, .pdf, .dwg)

N° de prix supplémentaire	Détail de la prestation	PUÉ HT	
		120 gr Dos Bleu	150 gr Satin (SILK)
	Recto seul noir et blanc		
1	Quantité comprise entre 1 et 20 feuillets	22	21
2	Quantité comprise entre 21 et 40	20	19
3	Quantité comprise entre 41 et 60	17	16
4	Quantité comprise entre 61 et 80	14	13
5	Quantité comprise entre 81 et 100	11	10
6	Quantité supérieure à 100	9,7	8,7
	Recto seul couleur		
7	Quantité comprise entre 1 et 20	22	21
8	Quantité comprise entre 21 et 40	20	19
9	Quantité comprise entre 41 et 60	17	16
10	Quantité comprise entre 61 et 80	14	13
11	Quantité comprise entre 81 et 100	11	10
12	Quantité supérieure à 100	9,7	8,7
	Glacé recto seul noir et blanc		
13	Quantité comprise entre 1 et 20	22	21
14	Quantité comprise entre 21 et 40	20	19
15	Quantité comprise entre 41 et 60	17	16
16	Quantité comprise entre 61 et 80	14	13
17	Quantité comprise entre 81 et 100	11	10
18	Quantité supérieure à 100	9,7	8,7
	Glacé recto seul couleur		
19	Quantité comprise entre 1 et 20	22	21
20	Quantité comprise entre 21 et 40	20	19
21	Quantité comprise entre 41 et 60	17	16
22	Quantité comprise entre 61 et 80	14	13
23	Quantité comprise entre 81 et 100	11	10
24	Quantité supérieure à 100	9,7	8,7

REM.	Remise consentie pour tirage de gros volume (A partir de 25 exemplaires d'un dossier de 60 feuillets)
------	---

10%

Envoyé et reçu en Préfecture le 21.01.2025

Publié sur le site le 23.01.2025

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20250115-2025_07_BS-DE